

Comme indiqué dans nos communiqués des 05 & 11 janvier 2016, depuis le 01 janvier 2016, le champ DUREE des tickets de taxation émis par les PBX OXO indique une valeur de 24h, et ce pour toutes les communications.

Des correctifs ont été mis à disposition par le constructeur Alcatel afin de remédier à cette anomalie. Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à vous rapprocher de votre support Alcatel afin de connaître les procédures de mise en œuvre de ces correctifs. Une fois les correctifs mis en place, trois solutions s'offrent à vous pour corriger la base de données de votre logiciel Axinite. Nous vous indiquons ci-après les différentes procédures possibles. Si vous le souhaitez, vous pouvez également acheter une de nos deux prestations auprès de votre distributeur habituel. Les références et prix d'achat HT sont indiqués à la fin du présent communiqué.

Avant toute manipulation de la base de données de votre logiciel Axinite, nous vous recommandons fortement de sauvegarder votre base de données (Easytax.mdb ou Taxation.mdb dans le répertoire Database).

La durée contenue dans les tickets de taxation varie en fonction du format utilisé.

Dans le cas de l'utilisation du format TicketCollector.xml la durée indiquée est la durée réelle de la communication + 24 heures (soit 86400 secondes).

Dans le cas de l'utilisation du format Trames en J (Format utilisé dans les configurations HRS), la durée indiquée est de 999 minutes et 99 secondes (soit 60039 secondes ou 16h40mn39sec.). Seuls les tickets au format TicketCollector.xml permettent un retraitement.

Solution N°1 - SUPPRESSION des cdrs supérieurs à 24h depuis le 1^{er} Janvier 2016

Pour ce faire :

- Exécutez le fichier tools.exe situé dans le répertoire Easytax ou Taxinite
- Sélectionnez la base de données dans le sous-répertoire Database de l'application (Easytax.mdb ou Taxation.mdb).
- Exécutez la requête Sql suivante :

Dans le cas de l'utilisation des fichiers TicketCollector.xml

DELETE * FROM COMMUNICATIONS WHERE DATE>#01/01/2016# AND DUREE>=86400

Dans le cas de l'utilisation des Trames en J pour le mode HRS

DELETE * FROM COMMUNICATIONS WHERE DATE>#01/01/2016# AND DUREE>=60039

Solution N°2 – Récupération des tickets XML

Cette solution est valide uniquement dans le cas de l'utilisation des fichiers TicketCollector.xml. Nous vous invitons donc à vérifier votre paramétrage.

Cette procédure consiste à mettre à jour les cdrs ayant des durées supérieures à 24 heures.

- Arrêtez le logiciel EasyTax ou Taxinite ainsi que la Tâche d'acquisition
- Exécutez le fichier tools.exe situé dans le répertoire Easytax ou Taxinite
- Sélectionnez la base de données dans le sous-répertoire Database de l'application (Easytax.mdb ou Taxation.mdb).
- Exécutez la requête SQL suivante :

UPDATE COMMUNICATIONS SET DUREE=DUREE-86400 WHERE DATE>#01/01/2016# AND DUREE>86400

- Une fois la requête exécutée, relancez le logiciel ainsi que la Tâche d'acquisition. Effectuez ensuite un recalcul des coûts (menu Communications, option Visualisation à partir de l'interface EasyTax).

Solution N°3 – Récupération des tickets XML avec configuration Trame en J

Cette solution est envisageable dans le cas de l'utilisation des CDR Trames en J, mais avec stockage sur le PC des fichiers TicketCollector.xml. Si les fichiers TicketCollector.xml n'ont pas été stockés sur le PC, aucune récupération n'est possible. Les tickets erronés devront être supprimés (voir solution n°1).

Cette procédure consiste à mettre à jour les CDRs supérieurs à 24 heures (recalcul de la durée en retirant les valeurs de 24 heures superflues).

Etape 1 – Suppression des CDRs erronés traités à partir des trames en J

- Exécutez le fichier tools.exe situé dans le répertoire Easytax ou Taxinite
- Sélectionnez la base de données dans le sous-répertoire Database de l'application (Easytax.mdb ou Taxation.mdb).
- Exécutez la requête Sql suivante :

DELETE * FROM COMMUNICATIONS WHERE DATE>#01/01/2016# AND DUREE>=60039

Etape 2 – Récupération des CDRs XML stockés sur le PC

- Sélectionnez les tickets correspondant à la période à retraitée dans les fichiers TicketCollector.xml, puis recopiez-les dans un fichier et dans un répertoire.
- Modifiez la configuration du logiciel pour retraiter les fichiers XML (paramétrage de la Tâche d'acquisition du logiciel EasyTax, modification du driver et des fichiers à récupérer).
- Exécutez le fichier tools.exe situé dans le répertoire Easytax ou Taxinite.
- Sélectionnez la base de données dans le sous-répertoire Database de l'application (Easytax.mdb ou Taxation.mdb).
- Exécutez la requête Sql suivante :

UPDATE COMMUNICATIONS SET DUREE=DUREE-86400 WHERE DATE>#01/01/2016# AND DUREE>86400

- Rétablissez la configuration initiale de manière à traiter de nouveau les Trames en J (paramétrage de la Tâche d'acquisition du logiciel EasyTax).
- Une fois la requête exécutée, relancez le logiciel ainsi que la Tâche d'acquisition. Effectuez ensuite un re-calcul des coûts (menu Communications, option Visualisation à partir de l'interface EasyTax).

Pour les solutions n° 2 & n°3, nous proposons une prestation à distance (connexion Internet indispensable) sur rendez-vous :

Références	Désignation	Prix €HT
DIVERS-OXO1	Récupération des CDRs XML	70
DIVERS-OXO2	Récupération des CDRs XML config Trame en J	90

Si vous disposez d'un parc de plusieurs logiciels Axinite, vous pouvez si vous le souhaitez acheter une seule prestation qui vous servira de formation.

Si vous souhaitez faire l'acquisition d'une mise à jour (version 8 → version 10), nous vous offrons la prestation de récupération des CDRs (sur rendez-vous).

Nous vous invitons à passer commande auprès de votre distributeur habituel, puis à nous appeler au 04 78 89 14 23 pour fixer un rendez-vous.

IMPORTANT : Compte-tenu de ce contexte très particulier, notre service Hotline est actuellement très sollicité. Nous insistons donc sur la nécessité de prévoir à l'avance vos interventions et de prendre rendez-vous (dans le cas de l'achat d'une prestation). Hors achat de prestation, il peut nous être difficile de répondre très rapidement. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.